2022-526

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 15 juin 2022

MOTION

Objet :
Motion Vigilance et Défense pour le Train des pignes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de juin 2022, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :
ACCIAI Bruno, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22), VOLLAIRE Nadine , ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à REGIBAUD Maxime
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leaticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :
ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien
BONDIL Marc a donné pouvoir à FIAERT Claude
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à PEREIRA Georges
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à PIERI Bernard
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à KHUN Francis

Etaient excusés :
AUZET Guy
BASSET Françoise
BENOIT Gérard
CHABAL CALVI Nadia
CROZALS Florent
FLORES Sylvain
GRAVIERE Remy
ISOARD Christian
JOUVES Marc
MAGAUD Marie José
PAUL Gilles
PELESTOR Michel
QUENETTE Pascale
REBOUL Childéric
RISSO Gilbert
UGHETTO Wendy

REÇU EN PREFECTURE
le 22/06/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-200067437-20220615-MOTION_1506

Monsieur PEREIRA Georges, rapporteur, expose ce qui suit :

Le Train des Pignes est un équipement majeur au service de la mobilité durable de nos concitoyens. Les enjeux de désenclavement et de desserte en transports en commun n'ont jamais été aussi forts, tant pour la mobilité du quotidien, que pour les loisirs, pour le développement touristique, et pour la nécessaire transition écologique.

En cela, les élus de Provence Alpes Agglomération réaffirment leur attachement aux Chemins de Fer de Provence.

Le Conseil régional a d'ores et déjà initié d'importants investissements sur cette ligne pour lesquels les élus remercient le Président du Conseil régional, particulièrement pour les travaux engagés pour la réouverture du tunnel de Moriez, mais aussi les investissements tout le long de la ligne et la commande de nouveaux trains hybrides pouvant accueillir jusqu'à 100 passagers. Ces engagements financiers régionaux sont essentiels pour garantir le bon fonctionnement de cette ligne et permettre l'égalité des droits entre les citoyens en termes de mobilité dans nos territoires ruraux de montagne.

Parce que cette ligne des Chemins de Fer de Provence constitue un équipement essentiel, Provence-Alpes-Agglomération et la Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon ont récemment saisi le Président du Conseil régional afin de solliciter une rencontre quant à l'avenir de cette ligne ferroviaire, aux travaux en cours (et notamment le tunnel de Moriez), et aux possibles modifications du plan de transport du Train des Pignes qui pourraient impacter dès l'automne prochain la desserte de nos territoires.

Par un courrier en date du 3 juin dernier, adressé au Président de la Régie régionale des Transports, exploitant de la ligne, **le Président du Conseil Régional a entendu cet appel, a annoncé la suspension de la mise en œuvre du nouveau plan de transports, et a souhaité confier à M. Jean-Paul DAVID, Président du Conseil d'administration de la Régie, une mission de dialogue avec les 3 EPCI concernés,** à savoir, la communauté de communes des Alpes d'Azur (06), la Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon et Provence Alpes Agglomération.

Cette mission est sous-tendue par la volonté de la Région de tendre vers une offre de transports « *la plus adaptée aux besoins des habitants des territoires concernés* », vers un renfort d'offre touristique de la ligne, et vers une modernisation de l'exploitation, mais aussi une réelle maîtrise des coûts.

La nouvelle proposition de plan de transports devra entrer en vigueur au plus tard en septembre 2023.

Un premier entretien a d'ores et déjà eu lieu entre Madame la Présidente de Provence Alpes Agglomération et Monsieur le Président du conseil d'administration de la Régie régionale des Transports, et les modalités concrètes des échanges à venir sont en cours d'élaboration.

Ainsi, l'opportunité nous est donnée de confirmer le caractère essentiel de cette ligne, aussi bien quant à son rayonnement, que s'agissant du besoin d'une desserte fine du territoire, mais aussi sur sa portée touristique et sa valeur historique et identitaire.

C'est d'autant plus important que, dans le cadre du projet de revalorisation de la ligne Digne/Saint-Auban, un axe de réflexion est porté sur les possibilités d'intermodalités et de connexions avec le réseau ferroviaire régional.

Il faut souligner que notre territoire rural et de montagne ne bénéficie à ce jour que de deux dessertes ferroviaires ; la ligne des Alpes qui dessert la gare de Château-Arnoux-Saint-Auban et la ligne des Chemins de fer de Provence, desservant la partie sud de Provence-Alpes-Agglomération, ainsi que la ville préfecture de Digne-les-Bains. C'est aussi une porte d'entrée sur le territoire et dans les Alpes du sud, desservant le Parc Naturel Régional du Verdon et l'Unesco Géoparc de Haute-Provence.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/06/2022
Application agréée E-legalite.com
09_DE-004-200067437-20220615-MOTION_150

De plus, face à la désertification médicale et au vieillissement de la population, la ligne des Chemins de fer de Provence représente également une solution de mobilité d'accès aux soins, pour se rendre à Digne-les-Bains, mais aussi dans l'agglomération niçoise. De nombreux scolaires utilisent également la ligne pour se rendre dans leurs établissements.

C'est pourquoi, **les élus de Provence Alpes Agglomération se félicitent du gel de mise en œuvre du nouveau plan de transport,** qui aurait conduit à une dégradation du service, et à une augmentation de l'isolement géographique des habitants des communes traversées par la ligne.

Pour toutes ces raisons, les élus de Provence Alpes Agglomération, souhaitent :

- réaffirmer que le Train des Pignes répond à des besoins essentiels de mobilité ;
- réaffirmer leur volonté de préserver cette ligne ferroviaire, ses 151 kilomètres de ligne et ses 31 gares et arrêts pour leurs atouts touristiques, économiques et environnementaux ;
- prendre acte du gel du nouveau plan de transport, permettant le maintien du service ;
- prendre acte de l'annonce d'un dialogue avec les EPCI, pour définir une offre de transport adaptée aux besoins des habitants des territoires desservis, pour un nouveau plan de transport entrant en vigueur au plus tard en septembre 2023 ;
- réaffirmer leur souhait de voir aboutir la totalité des travaux nécessaires au bon fonctionnement de la ligne (ligne, ouvrages d'art dont le tunnel de Moriez et réhabilitation des gares) ;
- réaffirmer leur souhait de préserver tous les emplois directs et indirects induits par la ligne
- réaffirmer leur souhait de pouvoir construire avec le Conseil régional et les collectivités desservies un partenariat fort autour de cette ligne.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
A l'unanimité
Approuve les propositions présentées
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

REÇU EN PREFECTURE
le 22/06/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-200067437-20220615-MOTION_1506